

## CHAPITRE III.

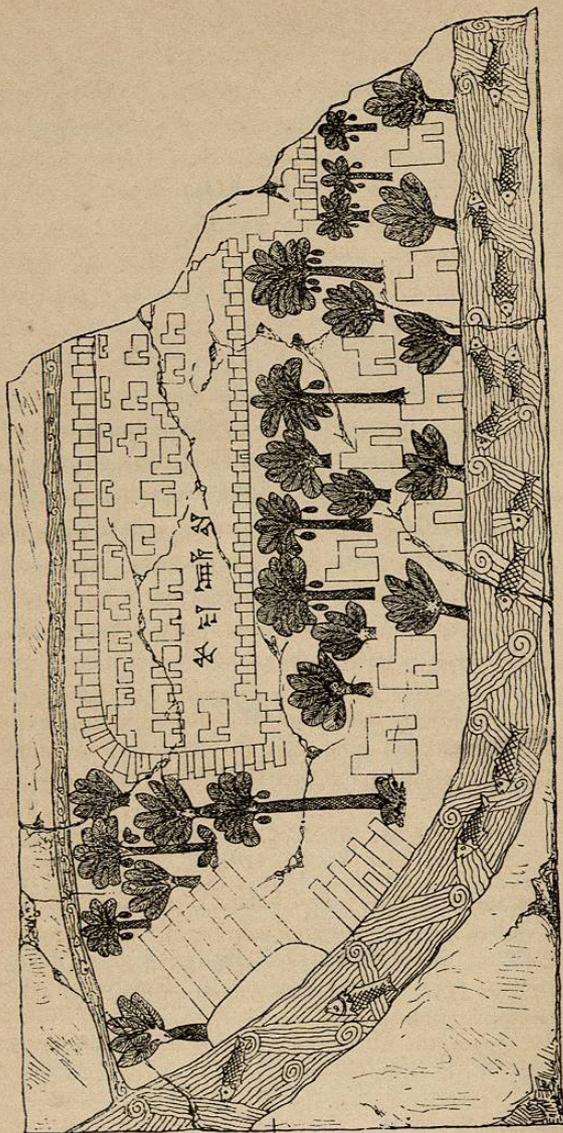
## ESTHER.

Le livre d'Esther ne trouve pas plus grâce que ceux de Tobie et de Judith devant la critique négative. Il se présente à nous comme historique : la scène se passe à la cour de Xerxès, dans sa capitale, la ville de Suse<sup>1</sup>; mais qu'importe aux rationalistes? Semler le premier a prétendu que ce livre est « une parabole, témoignage surabondant du faste et de l'arrogance judaïques<sup>2</sup>. » Les rationalistes contemporains suivent ses traces. Voici comment s'exprime M. Nöldeke :

Tout ce livre affecte des allures d'histoire véridique et authentique. Partout les années et les dates sont indiquées; les chiffres et les noms, cités parfois en longues séries, sont exactement donnés; à la fin du livre, on renvoie à la *Chronique des rois de Médie et de Perse*; l'ouvrage même commence par ce mot : « Et il arrivā, » et peut ainsi être rattaché aux écrits historiques de l'Ancien Testament : tous les moyens sont mis en œuvre pour arriver à l'apparence de la

<sup>1</sup> Voir Figure 133 le plan de Suse, d'après un bas-relief d'Assurbanipal. Musée Britannique.

<sup>2</sup> Semler, *Apparatus ad litteralem Veteris Testamenti interpretationem*, Halle, 1773, p. 152.



133. — Plan de Suse, d'après un bas-relief assyrien.

vérité historique. Aussi, dès l'antiquité, on s'y est laissé prendre, et, encore aujourd'hui, les orthodoxes doivent soutenir la valeur historique de ce livre, parce qu'il a plu aux Juifs de l'admettre dans le canon. — Que ce livre soit dans toutes ses parties dénué de valeur historique, c'est ce qui ressort déjà de notre analyse; une étude plus attentive en confirmera de plus en plus le caractère fabuleux. Le livre fourmille de choses invraisemblables, impossibles... Tout le développement de la narration ressemble à celui d'un roman. Chaque nouvelle péripétie arrive au moment même où le narrateur en a besoin... Les noms propres, qui s'y trouvent en grand nombre, ne peuvent... nous servir; quelques-uns sont évidemment persans; d'autres ont une forme très peu rassurante. Quant à l'effet qu'ils font sur nous, on dirait que l'auteur, prenant pour modèle les noms persans, alors répandus au loin dans toute l'Asie occidentale, les a forgés lui-même, comme nos romanciers et nos poètes modernes donnent à leurs personnages des noms orientaux qu'ils ont eux-mêmes fabriqués<sup>1</sup>.

On voit par ces derniers mots combien les noms propres embarrassent M. Nöldeke; il ne peut s'empêcher de reconnaître que nous avons là des noms véritablement persans. Après avoir affirmé dogmatiquement « que ce livre est dans toutes ses parties dénué de valeur historique, » il en est réduit à se contredire lui-même et à avouer ce qui suit : « Le récit repose-t-il sur quelque fondement historique? On ne saurait répondre avec certitude. Le nom Ahasvéros [Assuérus] semblerait

<sup>1</sup> Th. Nöldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, trad. Derenbourg et Soury, p. 121-124.

l'indiquer; on est d'accord aujourd'hui pour le reconnaître identique avec Xerxès<sup>1</sup>. Il est bien possible qu'il ait admis dans son sérail une Juive nommée Esther et qu'elle ait agi en faveur de son peuple<sup>2</sup>. »

Si tout cela est possible, pourquoi donc nier le caractère historique du livre? On allègue les invraisemblances. Nous avons déjà vu combien cet argument était faible ou même sans valeur en histoire. Un fait n'est point toujours vrai parce qu'il est vraisemblable, et il n'est pas toujours faux parce qu'il est invraisemblable ou même incroyable.

L'objection que reproduisent tous les rationalistes, c'est que « Esther, devenue l'épouse du roi, ait pu si longtemps cacher son origine devant la cour, devant le roi et devant Aman lui-même<sup>3</sup>. » Mais là où se pratique la polygamie, l'on n'attache pas une grande importance à savoir d'où vient une femme. Combien d'habitantes des harems dont la famille est inconnue et même impossible à connaître! Mardochée avait du reste recommandé à Esther de ne pas faire connaître qu'elle était juive et si Assuérus avait eu la curiosité de savoir qui elle était, comme la jeune reine avait été de bonne

<sup>1</sup> « La forme hébraïque est *Achaschwérosch*; la forme persane est *Chschajarscha*, dont les Grecs ont fait Xerxès. Le groupe difficile à prononcer, *Chsch*, a été, dans d'autres noms persans aussi, transformé par les Hébreux par l'addition de voyelles en *Achasch*. » Voir plus haut, p. 570.

<sup>2</sup> Th. Nöldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, p. 123-124.

<sup>3</sup> Frd. Bleek, *Einleitung in das Alte Testament*, 4<sup>e</sup> édit., 1878, p. 301.

heure orpheline, qu'elle était née en Perse, qu'elle parlait la langue du pays, qu'elle portait un nom perse et le tuteur qui l'avait élevée, un nom babylonien<sup>1</sup>, il lui était facile de dissimuler sa nationalité et de répondre sans trahir son secret à toutes les questions posées par son royal époux.

Il est également incroyable, ajoute-t-on, qu'Aman ait différé onze mois sa vengeance; le vindicatif n'est pas si patient. « Comment peut-on penser que si le despote perse, même gagné par un favori, avait formé le projet d'anéantir tous les Juifs de son royaume, il l'eût fait annoncer publiquement dans toutes les provinces de son royaume à tout le peuple, et non secrètement à ses gouverneurs, douze mois avant l'exécution<sup>2</sup>? »

Le texte nous donne l'explication de ce délai. Les Perses étaient très superstitieux; ils croyaient aux jours fastes et néfastes<sup>3</sup>; — parmi nos contemporains, il y en a qui y croient encore. — Aman consulta donc le sort, pendant le premier mois de la douzième année de Xerxès (473), afin de savoir quel serait le moment le plus propice pour l'exécution de son dessein, et le sort lui désigna le douzième mois. Force lui fut donc d'attendre onze mois<sup>4</sup>. La Providence le permettait ainsi pour faire éclater sa protection envers son peuple.

<sup>1</sup> Le perse était une langue aryenne comme nos langues; Esther est le même mot qu'Astre. — Le nom de Mardochee rappelle le nom du dieu babylonien Mardouk ou Mérodach.

<sup>2</sup> Bleek, *Einleitung in das Alte Testament*, 4<sup>e</sup> édit., n<sup>o</sup> 152, p. 299.

<sup>3</sup> Hérodote, III, 128.

<sup>4</sup> Esther, III, 7.

Mais, insiste-t-on, pourquoi dans ce cas publier l'édit si longtemps à l'avance? — Pour empêcher le roi de revenir sur sa parole; pour exciter aussi sans doute la cupidité des peuples soumis aux Perses et augmenter l'antipathie des ennemis des Juifs, — car de tout temps il a existé des Antisémites, — afin de rendre plus aisée l'exécution du massacre.

C'était, dit-on, ménager aux condamnés le moyen d'échapper à la mesure sanguinaire prise contre eux. — Il ne leur était pas facile de sortir de l'empire perse, qui était immense; ils ne pouvaient pas se réfugier en Palestine, puisque c'était une province du grand roi. Si, d'ailleurs, quelques-uns parvenaient à se mettre en sûreté, Aman le désirait peut-être, car ils étaient obligés d'abandonner leurs biens et ils fournissaient ainsi au favori le moyen de payer à Assuérus les dix mille talents qu'il lui avait promis.

« Il n'est pas moins incroyable, dit-on encore, que lorsque le roi, se repentant de son ordre et refusant néanmoins de le retirer, eut autorisé les Juifs par un second édit à se défendre contre les ennemis qui les attaqueraient, ce second édit ait pu avoir pour conséquence de faire périr, dans tous les pays où il y avait des Juifs, 75,000 hommes également sujets du roi<sup>1</sup>. »

Le nombre des morts n'est pas invraisemblable pour un empire qui s'étendait de l'Inde à l'Éthiopie. Dans un royaume beaucoup plus petit, Mithridate fit tuer en un jour 80,000 Romains.

<sup>1</sup> Bleek, *Einleitung*, p. 300.

« En supposant même, continue-t-on, que les gouverneurs royaux, par crainte du nouveau favori royal Mardochée, protégeassent seulement les Juifs, ils ne pouvaient pas cependant les aider d'une manière efficace, puisque le premier édit n'avait pas été rapporté<sup>1</sup>. »

L'effet du second édit dut être de détourner tous les principaux citoyens d'attaquer les Juifs, pour ne pas encourir la disgrâce du roi et de Mardochée. Rien n'empêcha les satrapes et les officiers perses de soutenir secrètement ou même publiquement ceux qui étaient alors bien vus à la cour. On s'explique même difficilement une semblable objection, car qui peut ignorer de quoi est capable un fonctionnaire oriental pour plaire à ceux qui peuvent lui procurer de l'avancement ou le maintenir du moins en place? L'intérêt enlève tout scrupule et ce n'est pas un premier décret, annulé par un second, qui pouvait paralyser l'ambition et l'obséquiosité officielle.

« Il est tout à fait contre nature, dit-on enfin, que, lorsque les Juifs eurent tué, le jour où le premier édit royal ordonnait leur mort, 500 de leurs ennemis dans la ville de Suse, le roi consentit à la prière d'Esther, insatiable de sang et de vengeance, à donner un autre édit autorisant à continuer le massacre, puisqu'il n'était plus permis d'attaquer les Juifs<sup>2</sup>. »

Il n'était plus permis légalement d'attaquer les Juifs, mais ceux de leurs ennemis qui n'avaient pas succombé,

<sup>1</sup> Bleek, *Einleitung*, p. 300.

<sup>2</sup> Bleek, *Einleitung*, p. 300.



134. — Lion du Palais de Suse.

avaient sans doute formé le projet de leur faire expier le lendemain, où ils comptaient pouvoir les frapper impunément, les meurtres commis en ce jour. C'est pour déjouer ce calcul qu'Esther intervint de nouveau auprès d'Assuérus. Nous sommes loin de prétendre qu'en cela la reine ait agi avec une douceur évangélique, mais elle était de son temps, elle en partageait les idées et les habitudes et, comme nous l'avons observé pour Judith, si tout dans sa conduite n'est pas également louable, on ne peut du moins refuser de rendre hommage à son patriotisme et d'admirer son dévouement pour son peuple. Ainsi aucune des objections alléguées par la critique négative contre le récit sacré n'a de valeur.

Mais non seulement les difficultés des rationalistes sont sans force, de plus, tous les faits qui peuvent être contrôlés sont justifiés par l'histoire. Tout ce qui est dit de l'ostentation et de la magnificence des rois de Perse, de leurs palais<sup>1</sup>, de leurs jardins est confirmé par les

<sup>1</sup> On peut se faire une idée de la magnificence du palais des rois perses à Suse par les monuments qu'en ont rapportés au Louvre M. et M<sup>me</sup> Dieulafoy. Nous avons reproduit dans le *Manuel biblique*, 7<sup>e</sup> édit., t. II, vis-à-vis de la page 157, deux archers perses. Nous reproduisons ici, Figure 134, un des lions émaillés de Suse. « Le modelé savant, la coloration harmonieuse mais fantastique de l'animal, décèlent un art d'une puissance et d'une originalité indicibles. La robe est blanche, la crinière verte, le ventre orné de poils bleus, les poils de la moustache sont bleus et jaunes, les muscles de l'épaule indiqués par des masses bleues, ceux de la cuisse par une tache jaune ornée de bleu. Les articulations sont jaunes, bleues ou vertes, les griffes uniformément jaunes. Le fauve marche avec calme et s'appuie sur d'énormes pattes dont on sent la féline souplesse; la bouche féroce, largement ouverte, laisse apparaître la langue et les dents. La queue terminée par un pompon jaune, est fièrement

auteurs anciens et par les fouilles exécutées à Suse même par M. et M<sup>me</sup> Dieulafoy<sup>1</sup>. Tous les traits du caractère d'Assuérus ou Xerxès (485-465 avant J.-C.) sont confirmés également par les témoignages historiques les

retroussée sur les reins. La ligne du dos dénote la force. L'attitude d'un animal toujours prêt à bondir est saisissante de vérité. Ce merveilleux tableau compris entre deux litres fleuronées, est surmonté de marguerites et d'un crénelage. Des moellons artificiels roses et gris s'étendaient au-dessous de la litre inférieure et devaient former une mosaïque très calme, bien faite pour mettre en valeur les vives couleurs des émaux. » Jane Dieulafoy, *A Suse, journal des fouilles, 1884-1886*, in-4°, Paris, 1888, p. 158.

<sup>1</sup> Voir Jane Dieulafoy, *La Perse*, p. 402-404, 555, 663, etc. — M. Dieulafoy a aussi montré combien les attaques des rationalistes contre l'histoire d'Esther étaient peu fondées, dans *Le livre d'Esther et le palais d'Assuérus, conférence faite à la Société des études juives le 14 avril 1888*, in-8°, Paris, 1888, p. 29-31. Voici le résumé de son travail par M. J. Darmesteter : « Le livre d'Esther est-il un roman patriotique écrit en l'an 160, au lendemain de la victoire de Judas Machabée, par un écrivain qui n'a rien connu de la Perse ? M. Dieulafoy montre que les objections entassées par l'exégèse rationaliste contre l'authenticité du livre reposent, pour la plupart, sur une conception imparfaite de la vie persane, et que tous les détails condamnés au nom du bon sens et de la vraisemblance sont au contraire la preuve que l'auteur a admirablement connu les mœurs de la cour de Suse. M. Dieulafoy a fait entrer dans l'examen de la question un élément tout nouveau, l'élément architectural : le livre d'Esther mentionne souvent les diverses parties du palais du roi, et ces dénominations, vaguement traduites jusqu'à présent, prennent leur valeur entière quand on relit le récit en ayant sous les yeux le plan du palais de Suse, tel que les fouilles de M. Dieulafoy l'ont restitué. Le palais a été détruit sous les premiers Parthes, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle ; l'auteur d'Esther l'a décrit d'après nature et l'a vu encore debout, et il faut reculer au moins aux dernières années du IV<sup>e</sup> siècle l'époque de la rédaction de la Meghillah (ou livre d'Esther). » J. Darmesteter, *Rapport*, dans le *Journal Asiatique*, juillet-août, 1888, p. 110-111.

plus irrécusables. Hérodote et Plutarque nous le représentent sous les mêmes couleurs que l'écrivain sacré, c'est-à-dire bizarre, fantasque, extravagant<sup>1</sup>. Il fait battre de verges et charger de chaînes l'Hellespont, parce qu'une tempête a emporté le pont de bateaux qu'il a fait construire sur la mer<sup>2</sup>. Il écrit une lettre au mont Athos pour lui défendre de faire rouler des pierres sur ses soldats<sup>3</sup>. Celui qui a commis de tels actes de folie est bien capable de tout ce que rapporte de lui le livre d'Esther. Ce livre ne lui attribue rien d'aussi insensé. Hérodote nous dit de plus, comme l'historien hébreu, qu'il dominait depuis l'Inde jusqu'à la Perse<sup>4</sup> et il nous apprend que, dans son armée, on comptait plus de soixante peuples différents<sup>5</sup>. Enfin il confirme indirectement le récit biblique sur les fêtes qui furent célébrées à Suse et qui amenèrent la répudiation de Vasthi, suivie de l'élévation d'Esther à la dignité de reine : en 482, après avoir soumis l'Égypte, il réunit à Suse tous les principaux chefs de son empire et délibéra longuement avec eux sur l'expédition qu'il projetait contre la Grèce<sup>6</sup>. La guerre contre les Grecs commença en 480<sup>7</sup>. Après

<sup>1</sup> Voir *Manuel biblique*, 7<sup>e</sup> édit., t. II, n° 552, p. 155-156 ; V. Duruy, *Histoire des Grecs*, t. II, 1888, p. 39-44, 52, 54.

<sup>2</sup> Hérodote, VII, 35.

<sup>3</sup> Plutarque, *De cohibenda ira*, 5.

<sup>4</sup> Esther, I, 1 ; Hérodote, VII, 7, 9, 97, 98 ; VIII, 65, 69. Il ne faut pas confondre les 127 provinces de l'empire de Xerxès avec les satrapies. Il y avait plusieurs provinces dans chaque satrapie.

<sup>5</sup> Hérodote, VII, 61-95.

<sup>6</sup> Hérodote, VII, 8 et suiv.

<sup>7</sup> Voir R. Cornely, *Introd. specialis*, t. II, part. I, p. 428-429.

son échec, Xerxès revint en Perse en 479. C'est alors qu'on réunit les jeunes filles qu'on devait présenter au roi, et c'est cette expédition contre la Grèce qui nous explique comment il s'écoula un si long intervalle entre le renvoi de Vasthi et le choix d'Esther. La chronologie de l'histoire de Xerxès est donc en parfait accord avec la narration de l'Écriture.

Il existe d'ailleurs une preuve toujours vivante de la réalité de l'histoire d'Esther : c'est la célébration de la fête juive des *Purim* qui en est la commémoration annuelle. Les enfants d'Israël n'ont jamais cessé de la célébrer avec les plus grandes réjouissances<sup>1</sup>. Ils lui ont donné le nom de « jour de Mardochee » aussi bien que celui de Purim<sup>2</sup>. Une telle institution ne peut s'expliquer que par la réalité des faits qu'elle rappelle; son nom même, qui signifie « sorts, » est fixé et interprété par le récit sacré<sup>3</sup>. Les rationalistes n'ont rien de sérieux à opposer à un témoignage aussi formel et aussi explicite. « L'auteur, dit M. Nöldeke, avait pour but de faire connaître à tous les Juifs l'origine de la fête de Pourim et de leur en recommander l'observation. L'établissement

<sup>1</sup> Le 26 février 1888, j'ai été témoin au Caire des réjouissances avec lesquelles les Israélites célèbrent, non seulement dans leurs maisons et dans leurs synagogues, mais jusque dans les rues de leur quartier, la solennité des Purim. Tous les Juifs étaient en fête. Beaucoup de maisons étaient ornées de lanternes pour les illuminations, et des banderolles rouges avec des fleurs blanches étaient suspendues aux portes et aux moucharabiés, ou allaient même d'un côté de la rue à l'autre.

<sup>2</sup> II Mac., xv, 37.

<sup>3</sup> Esther, ix, 24, 26, 31.

de cette fête, inconnue au Pentateuque, *ne semble* tenir par aucun lien à une délivrance des Juifs arrachés en masse à un danger de mort (Cette manière de nier sans preuves, par un « ne semble, » un événement si longuement raconté et détaillé est plus qu'étrange). Cette fête *doit être* un emprunt fait à la Perse (Nouvelle affirmation *a priori* et sans preuves). Aujourd'hui encore, les Juifs ont adopté certaines fêtes des autres religions (Soit, mais montrez-nous les livres dans lesquels ils racontent que ces fêtes ont une origine juidaïque déterminée, comme celle des Purim). Nous pouvons en tout cas avancer que l'occasion de cette fête joyeuse n'est pas celle qu'on lui attribue ici<sup>1</sup>. » Et pourquoi? On ne le dit pas. Il est difficile de voir une argumentation plus piteuse : c'est nier pour nier, sans même un prétexte plausible. Ce langage, dépouillé de ses équivoques, signifie : Nous n'avons pas de preuves, mais nous nions quand même.

L'emprunt de la fête des Purim à la Perse n'en est pas moins admis, malgré cette absence de preuves, par plusieurs rationalistes<sup>2</sup>. M. Paul de Lagarde a même découvert la fête perse dont les Juifs se sont emparés : c'est celle de Fordigan ou Pordigan, par laquelle les Persans célèbrent dans de grands festins le souvenir de leurs morts. Tel n'est pas l'objet de la fête des Purim,

<sup>1</sup> Th. Nöldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, p. 124.

<sup>2</sup> F. Hitzig, *Geschichte Israels*, t. 1, p. 280; Zunz, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. xxvii, p. 684 et suiv.; J. Wellhausen, dans Frd. Bleek, *Einleitung in das Alte Testament*, 4<sup>e</sup> édit., p. 301.

comme nous l'avons vu, mais le mot Purim, dans certains manuscrits grecs, est écrit *phourdia*, *phourmaia* ou *phouraiéna*<sup>1</sup>, et voilà comment la fête juive est une fête d'origine perse! Un *lapsus calami* des scribes en fournit la démonstration<sup>2</sup>. Quand on est réduit à recourir à de si mauvaises raisons, on avoue par là même qu'on n'en a point de bonnes à faire valoir.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire un mot des additions qu'on lit dans les Bibles grecques et latines.

Le livre d'Esther, outre sa partie protocanonique que nous avons en hébreu, contient une partie deutérocanonique qui n'existe plus que dans les versions. Elle renferme un certain nombre de pièces qu'on pourrait appeler justificatives, savoir les édits du grand roi, et divers morceaux qui sont comme autant de suppléments : le songe de Mardochée, sa prière à Dieu et celle d'Esther, etc. L'authenticité de toutes ces additions est naturellement rejetée par tous les rationalistes et aussi par beaucoup de protestants qui admettent le caractère historique du livre, tel qu'il se lit dans la Bible hébraïque.

On n'a cependant aucune objection particulière à alléguer contre ces fragments. Ils étaient connus et acceptés par l'historien Josèphe, qui en a fait usage dans ses *Antiquités judaïques*<sup>3</sup>; par conséquent leur antiquité est incontestable; les hébraïsmes qu'on y re-

<sup>1</sup> P. de Lagarde, *Gesammelte Abhandlungen*, Leipzig, 1866, p. 161-165.

<sup>2</sup> R. Cornely, *Introductio specialis*, t. II, part. I, p. 427. — Il est certain que *phourdia* n'est pas la vraie leçon, mais bien *purim*.

<sup>3</sup> Josèphe, *Ant. jud.*, XI, VI.

marque, de même que l'existence de deux traductions grecques différentes, tendent à prouver qu'ils sont traduits d'un original hébreu<sup>1</sup>; tout ce que nous y lisons est en harmonie avec le contenu de la partie protocanonique<sup>2</sup>. Il n'existe donc aucune raison d'en contester la véracité.

<sup>1</sup> Kaulen, *Einleitung*, p. 229; Langen, *Die beiden griechischen Texte des B. Esther*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingue, 1860, p. 224; O. Fritzsche, *Handbuch zu den Apokryphen*, part. I, p. 70.

<sup>2</sup> R. Cornely, *Introductio specialis*, t. II, part. I, p. 435. Il faut corriger seulement par le texte hébreu protocanonique quelques fautes des traducteurs grecs et lire ainsi Βαγαβί au lieu de Γαλαβί; Xerxès (Assuérus) au lieu d'Artaxerxès; Agagite, c'est-à-dire du pays d'Agag, pays mentionné par les inscriptions cunéiformes, au lieu de Βουγαίτιο; et de Μακεδών, etc. Voir Langen, *Die deuteroканонische Stücke des Buches Esther*, 1862.